Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole

2, route de Narbonne

BP 22687

31326 CASTANET-TOLOSAN Cedex

Téléphone : 05 61 75 32 32

ACCORD-CADRE N°2024-020

Contrôles et vérifications des chantiers « Cœur de Campus »  
et bâtiment 12 de l’ENSFEA

*Marché établi en application du code de la commande publique*

CAHIER DES CHARGES VALANT ACTE D’ENGAGEMENT

**Date limite de réception des offres : jeudi 19 décembre 2024 à 12 heures**

Le présent CCAE comporte 24 pages numérotées de 1 à 24

Table des matières

[ARTICLE 1 : Objet DE L’accord-cadre– Dispositions générales 6](#_Toc184207134)

[1.1 - Objet de l’accord-cadre 6](#_Toc184207135)

[1.2 - Lots 6](#_Toc184207136)

[1.3 - Forme de l’accord-cadre 7](#_Toc184207137)

[1.4 - Prestations complémentaires 7](#_Toc184207138)

[1.5 - Mode de consultation 7](#_Toc184207139)

[1.6 - Offres 8](#_Toc184207140)

[1.6.1 Date limite de réception des offres 8](#_Toc184207141)

[1.6.2 Conditions de retrait 8](#_Toc184207142)

[1.6.3 Délai de validité des offres 8](#_Toc184207143)

[1.6.4 Format de la réponse 8](#_Toc184207144)

[1.7 - Négociation 8](#_Toc184207145)

[1.8 - Présentation des candidatures et des offres 9](#_Toc184207146)

[1.8.1 Le dossier de candidature : 9](#_Toc184207147)

[1.8.2 L'offre comprenant 9](#_Toc184207148)

[1.9 - Jugement des offres 10](#_Toc184207149)

[1.10 - Conditions d’envoi ou de remise des offres 10](#_Toc184207150)

[1.11 - Renseignements complémentaires 11](#_Toc184207151)

[ARTICLE 2 : Pièces constitutives DE L’ACCORD-CADRE 11](#_Toc184207152)

[2.1 - Remarques 11](#_Toc184207153)

[2.2 - Pièces constitutives de l’accord-cadre 11](#_Toc184207154)

[2.3 - Pièces contractuelles postérieures à la conclusion de l’accord-cadre 11](#_Toc184207155)

[2.4 - Pièces générales 11](#_Toc184207156)

[ARTICLE 3 : Durée DE L’ACCORD-CADRE 11](#_Toc184207157)

[ARTICLE 4 : Pénalités 12](#_Toc184207158)

[4.1 - Pénalités de retard dans la remise des documents : 12](#_Toc184207159)

[4.2 - Divers 12](#_Toc184207160)

[ARTICLE 5 : Dispositions financières 12](#_Toc184207161)

[5.1 - Mode de détermination des prix 12](#_Toc184207162)

[5.2 - Nature du prix 12](#_Toc184207163)

[5.3 - Variation du prix 13](#_Toc184207164)

[5.3.1 Type de variation des prix 13](#_Toc184207165)

[5.3.2 Mois d'établissement des prix 13](#_Toc184207166)

[5.3.3 Modalités de variation des prix 13](#_Toc184207167)

[5.3.4 Impôts et taxes 13](#_Toc184207168)

[5.4 - Clause de sauvegarde 14](#_Toc184207169)

[ARTICLE 6 : Modalités de règlement 14](#_Toc184207170)

[6.1 - Conditions de règlement 14](#_Toc184207171)

[6.2 - Nantissement 14](#_Toc184207172)

[6.3 - Facturation 15](#_Toc184207173)

[ARTICLE 7 : Dispositions diverses 15](#_Toc184207174)

[7.1 - Sous-traitance 15](#_Toc184207175)

[7.2 - Assurances 15](#_Toc184207176)

[7.3 - Présentation régulière des attestations 16](#_Toc184207177)

[ARTICLE 8 : Variantes ou options 16](#_Toc184207178)

[ARTICLE 9 : Résiliation 16](#_Toc184207179)

[ARTICLE 10 : Litiges 17](#_Toc184207180)

[10.1 - Règlement amiable 17](#_Toc184207181)

[10.2 - Attribution de juridiction 17](#_Toc184207182)

[10.3 - Précisions concernant les recours 17](#_Toc184207183)

[ARTICLE 11 : Présentation de l’ENSFEA 18](#_Toc184207184)

[ARTICLE 12 : Descriptif des prestations 18](#_Toc184207185)

[12.1 - Lot 1 – Bureau de Contrôle Cœur de Campus 18](#_Toc184207186)

[12.2 - Lot 2 – Bureau de Contrôle Bâtiment 12 19](#_Toc184207187)

[12.3 - Lot 3 – Coordination sécurité et protection de la santé Cœur de Campus 19](#_Toc184207188)

[12.4 - Lot 4 – Coordination sécurité et protection de la santé Bâtiment 12 19](#_Toc184207189)

[12.5 - Lot 5 – Organisation et Pilotage de Chantier Cœur de Campus 19](#_Toc184207190)

[12.6 - Lot 6 – Organisation et Pilotage de Chantier Bâtiment 12 19](#_Toc184207191)

[ARTICLE 13 : CONTRACTANT 20](#_Toc184207192)

[ARTICLE 14 : Lots 21](#_Toc184207193)

[ARTICLE 15 : Compte a créditer 21](#_Toc184207194)

[ARTICLE 16 : Prix 22](#_Toc184207195)

[16.1 - Lot 1 – Bureau de Contrôle Cœur de Campus 22](#_Toc184207196)

[16.2 - Lot 2 – Bureau de Contrôle Bâtiment 12 22](#_Toc184207197)

[16.3 - Lot 3 – Coordination sécurité et protection de la santé Cœur de Campus 22](#_Toc184207198)

[16.4 - Lot 4 – Coordination sécurité et protection de la santé Bâtiment 12 23](#_Toc184207199)

[16.5 - Lot 5 – Organisation et Pilotage de Chantier Cœur de Campus 23](#_Toc184207200)

[16.6 - Lot 6 – Organisation et Pilotage de Chantier Bâtiment 12 23](#_Toc184207201)

[ARTICLE 17 : ENGAGEMENT DU CANDIDAT 24](#_Toc184207202)

1. Partie administrative

# Objet DE L’accord-cadre– Dispositions générales

Le présent marché est établi en application du code de la commande publique.

## Objet de l’accord-cadre

Le présent accord-cadre concerne la réalisation des contrôles et vérification des chantiers cœur de campus et B12 de l’ENSFEA.

Le détail de la prestation demandés est spécifié dans la partie technique du présent cahier des charges valant acte d’engagement.

Le site est localisé à l’adresse suivante :

***2, route de Narbonne***

***31326 AUZEVILLE TOLOSANE***

Code CPV (Nomenclature européenne) :

|  |  |
| --- | --- |
| 71631300 | Services de contrôle technique de bâtiments. |

## Lots

L’accord-cadre est divisé en six (*6)* lots.

|  |  |
| --- | --- |
| Lot 1 | Mission Bureau de Contrôle Cœur de Campus |
| Lot 2 | Mission Bureau de Contrôle Bâtiment 12 |
| Lot 3 | Mission SPS Cœur de Campus |
| Lot 4 | Mission SPS Bâtiment 12 |
| Lot 5 | Mission OPC opération Cœur de Campus |
| Lot 6 | Mission OPC Bâtiment 12 |

## Forme de l’accord-cadre

L’accord-cadre est mono attributaire.

Tous les lots donneront lieu à des marchés subséquents.

L’accord-cadre est conforme aux dispositions des articles R2162-1 à R2162-14 du code de la commande publique.

## Prestations complémentaires

Conformément aux dispositions de l’article R2122-7 du code de la commande publique, l’ENSFEA pourra dans un délai de trois ans à compter de la notification du présent accord-cadre notifier des marchés dit « de suite ».

Ces marchés concerneront les prestations suivantes :

* mission de contrôle et suivi de chantier
* mission de coordination sécurité et protection de la santé
* mission d’ordonnancement et pilotage de chantier

## Mode de consultation

Le marché est passée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

La procédure de consultation utilisée est celle du marché à procédure adaptée.

Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation qu’une seule offre par lot en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d’un groupement (*conjoint ou solidaire*).

Les candidats peuvent se positionner sur un ou plusieurs lots.

S’ils candidatent sur plusieurs lots, ils cocheront les lots dans la partie relative à l’acte d’engagement du présent CCAE et rempliront les feuillets afférents dans le fichier excel joint.

## Offres

### Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au : **jeudi 19 décembre** **2024 à 12 heures.**

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites mentionnées ci-dessus. Les plis qui sont reçus ou remis après cette date et heure ne sont pas ouverts.

Les plis et la "copie de sauvegarde" parvenus hors délai sont inscrits au registre des dépôts et sont rejetés.

### Conditions de retrait

Le dossier de consultation est téléchargeable sur l'adresse du profil acheteur de l'ENSFEA  
sur la PLACE (*Place des achats de l’État*) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Aucune demande sur support physique électronique n'est autorisée.

### Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (*90*) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### Format de la réponse

Le mémoire technique de l’offre ne devra pas excéder dix (*10*) pages.

## Négociation

La procédure pourra donner lieu à une négociation. L'ENSFEA pourra négocier avec les entreprises présentant les offres les plus intéressantes.

La négociation de l'offre peut porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.  
La négociation ne peut porter sur l'objet du marché, ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

La négociation est conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats. Les informations données aux candidats ne peuvent être de nature à avantager certains d'entre eux.

Le pouvoir adjudicateur ne peut révéler aux autres candidats des solutions proposées  
ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation,  
sans l'accord de celui-ci.

## Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes, datées et signées par eux.

### Le dossier de candidature :

* La lettre de candidature (*DC1 téléchargeable sur* [*http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat*](http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)), signée par une personne habilitées à engager la société
* La déclaration du candidat (*DC2 téléchargeable sur* [*http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat*](http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)) dont les rubriques devront être scrupuleusement renseignées, signées de façon originale par une personne habilitée à engager la société : références pour des prestations équivalentes (*contact, montant*), effectifs, chiffre d'affaire des trois dernières années,…)
* Les certifications, normes et labels du candidat
* Tous documents permettant de juger de la capacité professionnelle, technique  
  et financière du candidat

Le candidat est informé qu'en cas d'attribution provisoire du marché, celui-ci devra fournir en outre dans un délai de huit (*8*) jours :

* les pièces mentionnées à l'article D 8222-5 du Code du Travail
* les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales

Il peut les remettre dès la soumission.

### L'offre comprenant

* le présent cahier des charges valant acte d'engagement dûment complété ;
* le fichier Excel intégrant le bordereau de prix unitaire et le détail estimatif dûment complété ;
* un mémoire technique : mentionnant notamment les méthodologies, références, l’organisation, les référents chantiers dédiés aux prestations du présent marché un exemple de document formalisé.

**Les travaux réalisés par les candidats dans le cadre de la consultation ne pourront donner lieu à une rémunération quelconque.**

## Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

1. **60 % valeur technique**
2. **40 % sur le critère de prix :**

* Note = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x note max

## Conditions d’envoi ou de remise des offres

Pour cette consultation, le dépôt des offres devra se faire par voie de dématérialisation.

En cas d'envois successifs seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis. Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

- Aucun envoi par télécopie ou courriel ne sera accepté.

**Offre dématérialisée**

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par le décret n°2002-692 du 30 avril 2002 pris en application du 1° et du 2° de l'article 56 du code des marchés publics relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Dans le cadre de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité  
des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les offres dématérialisées devront être déposées via la PLACE (*Place des achats de l’État*) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

**Copie de sauvegarde**

* **Le candidat pourra fournir une copie de sauvegarde de son offre sur support numérique,** sous pli cacheté par lettre recommandée avec accusé de réception, dans une seule enveloppe à l'adresse suivante :

***Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole (ENSFEA)  
Service Achats-Marchés***

***2, route de Narbonne***

***BP 22687***

***31326 CASTANET TOLOSAN Cedex***

L'enveloppe doit comporter le nom du candidat et la mention :

NE PAS OUVRIR

ACCORD-CADRE N°2024-020

Contrôles et vérifications des chantiers « Cœur de Campus »  
et bâtiment 12 de l’ENSFEA

## Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignements pourront être effectuées :

* De manière dématérialisée sur la PLACE (*Place des achats de l’État*) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

# Pièces constitutives DE L’ACCORD-CADRE

## Remarques

Les pièces constitutives du marché sont désignées ci-après. Elles prévalent les unes par rapport aux autres dans l'ordre suivant en cas de contradiction entre elles.

## Pièces constitutives de l’accord-cadre

* Le présent cahier des charges valant acte d'engagement (*CCAE*) et ses annexes éventuelles dont l'exemplaire conservé par la **Personne publique** fait seul foi.
* L'offre tarifaire.
* Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures et services (*CCAG - FS*).

Toute clause portée dans les catalogues, barèmes ou documentation quelconque produits  
par le **Titulaire** et contraires aux dispositions des pièces contractuelles du présent marché est réputée  
non écrite. Les conditions générales de vente du **Titulaire** sont concernées par cette disposition.

## Pièces contractuelles postérieures à la conclusion de l’accord-cadre

Toute modification tant sur le contenu que sur la forme des prestations à réaliser dans le présent marché devra être actée par voie d'avenant.

## Pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, soit décembre 2024.

Ils comprennent l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, règlements, circulaires et tous les textes administratifs nationaux et locaux, applicables dans le cadre de l'exécution du présent marché pour autant qu'ils soient d'ordre public ou qu'ils suppléent au silence des autres pièces contractuelles et entre autres le CCAG - FCS approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

NOTA : les pièces générales, bien que non jointes, sont réputées bien connues du **Titulaire**et les parties leur reconnaissent expressément le caractère contractuel.

# Durée DE L’ACCORD-CADRE

Le marché démarre à la date de notification au **Titulaire** du présent cahier des charges valant acte d'engagement. La durée du marché est de quatre (*4*) ans ferme.

# Pénalités

Tout manquement du **Titulaire** à ses obligations peut donner lieu à pénalité.

Les pénalités sont applicables de plein droit, sans mise en demeure préalable.

Les pénalités ne présentent aucun caractère libératoire. Le **Titulaire** est donc intégralement redevable de ses obligations contractuelles et notamment des prestations dont l'inexécution a donné lieu à l'application de pénalités. Il ne saurait se considérer comme libéré de son obligation, du fait du paiement desdites pénalités.

L'application de pénalités est effectuée sans préjudice de la faculté de la **Personne publique**  
de prononcer toute autre sanction contractuelle et notamment de faire réaliser tout ou partie du marché aux frais et risques du **Titulaire**.

Les pénalités peuvent être précomptées sur les acomptes versés au **Titulaire** tout au long  
de l'exécution des prestations, lors de l'établissement des états d'acomptes, ou constituer un élément du décompte général.

## Pénalités de retard dans la remise des documents :

Un retard pourra entraîner une pénalité de **50 euros par jour ouvré  
de retard.**

## Divers

D'autre part, l'application d'une pénalité n'exclut en rien la responsabilité du **Titulaire** sur les conséquences indirectes de la prestation non ou mal exécutée.

Les pénalités ne sont pas applicables lorsque les circonstances ne sont pas imputables au **Titulaire** (*en particulier en cas de force majeure*) à condition toutefois que celui-ci ait mis tout en œuvre pour effectuer ses prestations dans les meilleures conditions possibles, compatibles avec les moyens et les matériels dont il disposait pour atteindre les performances fixées.

# Dispositions financières

## Mode de détermination des prix

Le prix proposé par le candidat est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales  
ou autre frappant obligatoirement la prestation ainsi que les frais afférents à l'exécution de ladite prestation.

## Nature du prix

Les prix sont forfaitaires.

## Variation du prix

Les répercussions sur les prix du marché des variations des éléments constitutifs du coût des prestations sont réputées réglées par les stipulations ci-après :

### Type de variation des prix

Les prix sont révisables suivants les modalités fixées au [5.3.3](#_Modalités_de_variation) du présent document.

### Mois d'établissement des prix

Les prix sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de la date de réception des offres ; ce mois est appelé « **mois zéro** » et il est défini comme étant le mois de décembre 2024.

### Modalités de variation des prix

Les prix seront fermes durant la première année du marché.

Les prix remis par le titulaire seront révisés à la date du premier anniversaire du marché en appliquant la formule suivante :

Les index de références sont issus de l’index divers de la construction publié par l’INSEE.

**P = P0 x I/I0**

dans laquelle :

* P = Prix de règlement
* P0 = Prix au « mois zéro »
* I = Dernière valeur publiée par l’INSEE de [l’index ingénierie ING Base 2010](https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001711010)
* I0 = Valeur du même indice au « mois zéro » et/ou pris pour base lors de l’ajustement précédent

Si pendant la durée du marché, les indices mentionnés dans la formule communiquée venaient à disparaître, ce sont leurs indices de remplacement qui leur succéderaient.

Le **Titulaire** est tenu de transmettre ses prix ajustés deux (*2*) mois avant la date anniversaire. Les prix deviennent contractuels si la **Personne publique** n'a pas fait d'observation dans le délai d'un mois à compter de leur date de réception (*exceptions faites des périodes de fermeture*).

Il est rappelé que les prix comprennent tous les frais afférents aux prestations prévues dans le marché.

### Impôts et taxes

Les prix définis comprendront les impôts et toutes les taxes en vigueur à la signature du présent contrat (*taxe professionnelle, etc*.) et évolueront éventuellement en fonction du montant des taxes et impôts nouveaux établis au profit de l’État et des Collectivités Territoriales.

La proposition sera exprimée en prix hors taxes et avec taxes de valeur ajoutées incluses, au taux de TVA en vigueur.

## Clause de sauvegarde

Si, pendant le délai contractuel, le coût des prestations subit une variation de plus ou moins 3 % durant une année contractuelle, l'une ou l'autre des parties peut demander un aménagement en vue de rétablir une équitable concordance entre la tarification et les conditions économiques de l'époque. Un avenant sera alors rédigé.

Aucune des deux parties ne pourra ignorer ou refuser une telle demande, faute de quoi, la partie lésée pourra résilier le marché selon [l'article 39 du CCAG-FCS](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000043315391).

Il en serait de même si la définition ou la contexture de l'un des paramètres d'indexation venait à être changée, ou si de nouveaux textes législatifs et réglementaires transformaient les conditions techniques ou financières de l'exploitation.

# Modalités de règlement

## Conditions de règlement

Le mode de règlement est le virement au compte du **Titulaire** (*domicilié en France*) figurant  
sur l'acte d'engagement. Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique,  
dans les conditions prévues au décret n°2002-232 du 21 février 2002 modifié.

Les sommes dues au **Titulaire** seront réglées (*après constatation du service fait et dans les conditions prévues au marché*) dans un délai global de paiement de 30 jours à réception de la facture correctement établie, par virement administratif effectué sur le compte bancaire (*domicilié en France*) du **Titulaire** (*article 183 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*).

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit, au profit du **Titulaire**, des intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquées par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points à conditions toutefois que ce retard ne soit pas dû à une émission de demande de facture intermédiaire, de décompte définitif incomplet (*sans justificatif ou présentant des justificatifs incomplets*).

Le paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique. Le règlement est effectué par virement au compte ouvert au nom du **Titulaire** indiqué à l'acte d'engagement.

## Nantissement

Le **Titulaire** pourra s'il le désire, bénéficier du régime de nantissement conformément  
aux dispositions des articles n°127à 131 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

## Facturation

Le paiement s'effectuera sur présentation d'une facture mentionnant la référence du marché (*marché 2024-020*).

Depuis le 1er janvier 2020, il est obligatoire d'utiliser le portail Chorus Pro accessible par internet en se connectant à l'URL : https://chorus-pro.gouv.fr aux fins de soit :

- déposer ses factures sur le portail ;

- saisir directement ses factures ;

Préalables techniques et réglementaires : Pour connaître les conditions techniques (*guide utilisateurs du portail, kit de raccordement technique et spécifications du format normalisé d'échange*) et réglementaires  
dans lesquelles s'opère la dématérialisation des factures, le titulaire est invité à consulter le portail internet  
à l'adresse ci-dessous :

https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr/?action=publicPage&uri=intranetOnePage/4003

et

https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr/?action=publicPage&uri=intranetOnePage/4210

Pour tout renseignement, le **Titulaire** peut s'adresser à :

https://chorus-pro.gouv.fr/cpp/utilisateur?execution=e3s1 /

rubrique « nous contacter »

# Dispositions diverses

## Sous-traitance

L'acceptation des sous-traitants et l'agrément de leurs conditions de paiement sont soumis  
aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La sous-traitance totale des prestations est interdite.

## Assurances

Le **Titulaire** assume la responsabilité de l'exécution des prestations et des dommages qu'il cause à l'acheteur en cas d'inexécution. Dans un délai de quinze jours à compter de la notification des marchés et avant tout commencement d'exécution, le **Titulaire** devra justifier être en possession d'une police d'assurances.

Il est responsable des dommages que l'exécution des prestations peut engendrer : à son personnel, aux agents de l'acheteur ou à des tiers ; à ses biens, aux biens appartenant à l'acheteur ou à des tiers.

Le **Titulaire** doit être couvert par un contrat d'assurance en cours de validité garantissant  
les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il pourrait encourir en cas de dommages corporels et/ou matériels engendrés lors de l'exécution des prestations, objet du présent marché.

Il s'engage à remettre, sur simple demande écrite, à l'acheteur, une attestation de son assureur indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie.

Le **Titulaire** s'engage à informer expressément l'acheteur de toute modification de son contrat d'assurance.

Les sous-traitants doivent fournir les mêmes documents que le **Titulaire**.

## Présentation régulière des attestations

Le **Titulaire** produit, tous les six mois, à partir de la notification, jusqu'à la fin de l'exécution  
du marché, les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail.

Ces documents sont transmis par le **Titulaire** sur la boite fonctionnelle suivante :

[marches@ensfea.fr](mailto:marches@ensfea.fr)

Si le **Titulaire**, et le cas échéant ses sous-traitants, recourent à des salariés détachés, ils doivent produire, préalablement au début du détachement, les documents justifiant de la régularité  
de ses obligations au regard de l'article L.1262-2-1 du code du travail.

# Variantes ou options

Les variantes ne sont pas autorisées

# Résiliation

La **Personne publique** peut résilier le marché lorsque le **Titulaire** est placé dans l'une  
des situations mentionnées aux articles L2195-1 à L2195-6 du code de la commande publique.

Le marché est résilié conformément aux dispositions du CCAG de référence.

Après signature du marché, en cas d'inexactitude des documents et des renseignements prévus, ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du code du travail, le marché sera résilié, après mise en demeure restée infructueuse, aux torts du titulaire selon les dispositions du CCAG de référence.

L'exécution aux frais et risques s'effectue dans les conditions prévues au CCAG de référence.

# Litiges

## Règlement amiable

En cas de diffèrent concernant l'exécution des marchés publics, la **Personne publique**  
et le **Titulaire** peuvent recourir au médiateur des entreprises ou aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics (*article 142 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016*).

## Attribution de juridiction

En cas de conflit qui n'aurait pu être réglé par les organismes visés ci-dessus, les litiges se tiendront en France auprès du Tribunal Administratif de Toulouse.

## Précisions concernant les recours

1. Requête en référé précontractuel au titre des dispositions des articles L 551-1 et suivant du code  
   de justice administrative à compter de la date de notification du rejet de la candidature ou de l’offre jusqu’à la date de signature du marché.
2. Requête en référé contractuel au titre des dispositions des articles L 551.13 et suivants du code  
   de la justice administrative, dans le délai d’un mois à compter de la publication d’un avis d’attribution au JOUE.
3. Recours pour excès de pouvoir, en annulation de la décision de rejet de la candidature ou de l’offre dans un délai maximum de 2 mois à compter de sa notification (*art. R 421.1 du code de la justice administrative*).
4. Partie technique

# Présentation de l’ENSFEA

L’Ecole Nationale Supérieure de Formation de l’Enseignement Agricole (*ENSFEA*) est un établissement public d’enseignement supérieur agricole relevant du Ministère de l’Agriculture et de l’alimentation situé à Auzeville-Tolosane (31).

L’ENSFEA a trois missions principales :

1. La formation :

* l’école assure la formation professionnelle et continue des enseignants et conseillers principaux d’éducation de l’enseignement technique agricole ;
* l’ENSFEA développe aussi des formations universitaires (licences professionnelles et masters).

2. La recherche structurée autour de trois thématiques principales :

* Transition pédagogique ;
* Dynamique des territoires ;
* Transition agro-écologique.

3. L’appui à l’enseignement technique agricole afin de développer des compétences éducatives, pédagogiques, didactiques et disciplinaires générales et professionnelles de l’enseignement agricole.

Cette mission se coordonne autour de trois thématiques principales :

* L’innovation pédagogique ;
* Enseigner à produire autrement ;
* Vivre ensemble dans les établissements.

# Descriptif des prestations

## Lot 1 – Bureau de Contrôle Cœur de Campus

Ce lot comprend les missions suivantes :

* Contrôle technique pour les missions Hand-ERP, L, LE, SEI, Th relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie

Cœur de Campus : Chantier de réhabilitation totale des bâtiments 7 et 8 de l’ENSFEA, thermique et fonctionnelle surfaces intérieures de 430 m², ainsi que les aménagements extérieurs s’y affairant pour une surface de terrain pris en compte de 1200m². Les locaux seront inoccupés durant les travaux, mais l’école reste en activité ainsi que la totalité du complexe. Durée estimée des travaux douze (*12*) mois.

## Lot 2 – Bureau de Contrôle Bâtiment 12

Ce lot comprend les missions suivantes :

* Contrôle technique pour les missions Hand-ERP, L, LE, SEI, Th relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie

Bâtiment 12 : Chantier de rénovation énergétique sans remise en cause fonctionnelle de l’usage du bâtiment. Lieu : bâtiment 12 de l’ENSFEA pour une surface de 1334 m² SUB. Les locaux resteront occupés et en activité durant les travaux. Durée estimée des travaux 8 à 10 mois

## Lot 3 – Coordination sécurité et protection de la santé Cœur de Campus

Mission Cœur de Campus : Chantier de réhabilitation totale des bâtiments 7 et 8 de l’ENSFEA, thermique et fonctionnelle surfaces intérieures de 430 m², ainsi que les aménagements extérieurs s’y affairant pour une surface de terrain pris en compte de 1200m²,. Les locaux seront inoccupés durant les travaux, mais l’école reste en activité ainsi que la totalité du complexe. Durée estimée des travaux 12 mois.

## Lot 4 – Coordination sécurité et protection de la santé Bâtiment 12

Mission Bâtiment 12 : Chantier de rénovation énergétique sans remise en cause fonctionnelle de l’usage du bâtiment. Lieu : bâtiment 12 de l’ENSFEA pour une surface de 1334 m² SUB. Les locaux resteront occupés et en activité durant les travaux. Durée estimée des travaux 8 à 10 mois

## Lot 5 – Organisation et Pilotage de Chantier Cœur de Campus

Mission Cœur de Campus : Chantier de réhabilitation totale des bâtiments 7 et 8 de l’ENSFEA, thermique et fonctionnelle surfaces intérieures de 430 m², ainsi que les aménagements extérieurs s’y affairant pour une surface de terrain pris en compte de 1200m²,. Les locaux seront inoccupés durant les travaux, mais l’école reste en activité ainsi que la totalité du complexe. Durée estimée des travaux 12 mois.

## Lot 6 – Organisation et Pilotage de Chantier Bâtiment 12

Mission Bâtiment 12 : Chantier de rénovation énergétique sans remise en cause fonctionnelle de l’usage du bâtiment. Lieu : bâtiment 12 de l’ENSFEA pour une surface de 1334 m² SUB. Les locaux resteront occupés et en activité durant les travaux. Durée estimée des travaux 8 à 10 mois

1. Proposition valant acte d'engagement

# CONTRACTANT

**Je, contractant unique, soussigné :**

**Nom et Prénom** :

**Agissant en tant que**

**Pour le compte de la société (nom et adresse)**

**N°d'identité établissement (SIRET)** :

**N° d'inscription (SIREN)** :

**Adresse électronique de référence** :

après avoir pris connaissances du cahier des charges valant acte d'engagement (*CCAE*), et des autres documents qui y sont mentionnées,

et après avoir fourni les pièces prévues,

Je m'**ENGAGE**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le cahier des charges, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie, toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de quatre-vingt-dix (*90*) jours à compter de son dépôt.

# Lots

Cochez les lots correspondant à votre offre

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Intitulé du lot | Lots sur lequel candidate l’entreprise | Offre acceptée par l’ENSFEA |
| Lot 1 | Mission Bureau de Contrôle Cœur de Campus |  |  |
| Lot 2 | Mission Bureau de Contrôle Bâtiment 12 |  |  |
| Lot 3 | Mission SPS Cœur de Campus |  |  |
| Lot 4 | Mission SPS Bâtiment 12 |  |  |
| Lot 5 | Mission OPC opération Cœur de Campus |  |  |
| Lot 6 | Mission OPC Bâtiment 12 |  |  |

# Compte a créditer

L’ENFA se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

au nom de :

établissement :

IBAN :

BIC SWIFT :

(joindre le RIB)

# Prix

## Lot 1 – Bureau de Contrôle Cœur de Campus

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prix HT** | **TVA** | **Prix TTC** |
|  |  |  |

Voir offre financière jointe

**Total global en euros TTC  en toutes lettres**

## Lot 2 – Bureau de Contrôle Bâtiment 12

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prix HT** | **TVA** | **Prix TTC** |
|  |  |  |

Voir offre financière jointe

**Total global en euros TTC  en toutes lettres**

## Lot 3 – Coordination sécurité et protection de la santé Cœur de Campus

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prix HT** | **TVA** | **Prix TTC** |
|  |  |  |

Voir offre financière jointe

**Total global en euros TTC  en toutes lettres**

## Lot 4 – Coordination sécurité et protection de la santé Bâtiment 12

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prix HT** | **TVA** | **Prix TTC** |
|  |  |  |

Voir offre financière jointe

**Total global en euros TTC  en toutes lettres**

## Lot 5 – Organisation et Pilotage de Chantier Cœur de Campus

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prix HT** | **TVA** | **Prix TTC** |
|  |  |  |

Voir offre financière jointe

**Total global en euros TTC  en toutes lettres**

## Lot 6 – Organisation et Pilotage de Chantier Bâtiment 12

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prix HT** | **TVA** | **Prix TTC** |
|  |  |  |

Voir offre financière jointe

**Total global en euros TTC  en toutes lettres**

# ENGAGEMENT DU CANDIDAT

|  |  |
| --- | --- |
| Fait en un seul original  à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ | **Pour la société**  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, Directeur        (précédé de la mention Lu et approuvé) |

**Décision du pouvoir adjudicateur**

L’offre est acceptée         oui         non      (rayer les mentions inutiles)

|  |  |
| --- | --- |
| **Visa du contrôleur budgétaire** |  |
|  | **Pour l'ENSFEA**  Damien TREMEAU-BUSSON, Directeur |